



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/749
2 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 43 de l'ordre du jour

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

Lettre datée du 1er décembre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé (en deux parties)
établi par le Président à l'issue des consultations sur de nouvelles modalités
de financement (voir annexes 1 et 2).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce
résumé comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 43 de
l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

Président des consultations sur le
financement des activités opérationnelles
de développement

(Signé) T. P. SREENIVASAN

ANNEXE I

Résumé établi par le Président à l'issue des consultations sur le
financement des activités opérationnelles de développement

Première partie

1. Les consultations sur de nouvelles modalités de financement, convoquées par le Président de l'Assemblée générale, ont eu lieu le 21 juin 1994 lors d'une reprise de session de l'Assemblée. Un vice-président de l'Assemblée générale a fait une déclaration au nom du Président. À la suite de consultations menées par le Président, l'Ambassadeur T. P. Sreenivasan (Inde) a été choisi pour présider les consultations.

2. Le Président a prononcé une déclaration liminaire dans laquelle il a souligné que les consultations s'inscrivaient dans le cadre d'une réforme d'ensemble et que la question des moyens de financement exigerait l'attention soutenue des États Membres. Il s'est également référé au contexte général de l'aide publique au développement (APD), qui n'était pas satisfaisante face aux besoins bien définis des pays en développement. Il a exprimé l'espoir qu'il serait possible de trouver un terrain d'entente afin d'asseoir sur une base solide et durable les activités opérationnelles de développement.

3. Le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable a présenté un rapport du Secrétaire général (A/48/940). Il a souligné que la situation concernant les ressources destinées aux activités opérationnelles des organismes du système des Nations Unies demeurait difficile et demandait qu'une attention soutenue y soit consacrée d'urgence. Il a mentionné la nécessité d'un nouveau partenariat entre les États Membres afin d'asseoir sur une base plus sûre et plus stable le financement de ces activités.

4. À l'issue d'entretiens officieux menés par le Président, il a été décidé de reprendre les consultations durant la session de fond du Conseil économique et social. Les consultations ont donc repris le 11 juillet.

5. Le rapport du Secrétaire général a été bien accueilli en tant que base pour les consultations. On a souligné en même temps qu'il aurait pu utilement présenter de scénarios indicatifs concernant les options en matière de financement. On a rappelé à cet égard qu'au paragraphe 63 du rapport, il était indiqué que les États Membres auraient besoin de directives complémentaires concernant les options possibles et que le Secrétaire général serait prêt à étudier la question avec les États Membres.

6. Les délégations ont souscrit à l'opinion exprimée dans le rapport selon laquelle le montant des ressources disponibles dépendait des choix politiques des États Membres. La réforme des mécanismes de financement ne suffisait donc pas pour remédier à la situation. Suivant une suggestion, il conviendrait d'analyser les facteurs qui contribuaient à la diminution actuelle des ressources au sein du système des Nations Unies.

7. On se préoccupait d'une manière générale de la diminution des ressources destinées aux fonds et aux programmes des Nations Unies. On a noté que l'APD se

/...

situait à moins de la moitié de l'objectif de 0,70 % fixé par l'Assemblée générale en 1970. On a mentionné l'analyse figurant dans le rapport au sujet des faiblesses du système actuel, y compris la question de la participation aux coûts et la vulnérabilité due à la dépendance excessive vis-à-vis des principaux donateurs, peu nombreux, qui assuraient la plupart des ressources. Dans ce contexte, on a également mentionné l'appui croissant des pays en développement, notamment par leur participation aux coûts. On a noté que les récentes réformes de gestion visaient entre autres à accroître substantiellement les ressources destinées aux activités opérationnelles grâce à un système et à des mécanismes de financement nouveaux; le souci de voir les moyens financiers augmenter remontait au moins à 1977 et à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1977.

8. Il a été également noté à ce propos que les demandes d'appui dans le domaine des activités opérationnelles avaient augmenté, y compris de la part des pays en transition. De plus, les ressources fournies par les États Membres étaient de plus en plus sollicitées en raison des opérations de maintien de la paix et d'assistance humanitaire. Cette situation exigeait que l'accent soit tout particulièrement mis sur l'efficacité et l'utilité des activités opérationnelles, ce qui pourrait également encourager les pays à contribuer. Il conviendrait de s'attacher en particulier à utiliser au maximum les ressources destinées aux programmes et à obtenir des résultats optimums au niveau des pays.

9. On a estimé qu'il fallait situer la question du volume des ressources dans un contexte plus large que celui de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993 si l'on voulait arriver à obtenir des ressources sur une base prévisible et assurée. Il ne s'agissait pas pour autant de rouvrir le débat relatif à la gestion, mais il faudrait prendre en considération les divers facteurs qui influaient sur le montant des ressources, en sus de ceux, définis dans la résolution 48/162, qui avaient trait à un nouveau mécanisme de financement.

10. Certaines opinions ont été également exprimées au sujet de la nécessité d'utiliser au maximum les ressources destinées aux programmes et de réduire le plus possible les dépenses d'administration. On a également mentionné l'accroissement rapide des fonds supplémentaires ou de la participation aux coûts.

11. Il a été constaté que les pays bénéficiaires et les pays donateurs avaient des intérêts communs à l'égard de l'aide au développement. Outre qu'ils contribuaient d'une manière générale à la prospérité mondiale, les donateurs tiraient parti de la coopération dans le domaine du développement grâce aux experts et aux divers services.

12. Un intérêt général a été également manifesté à l'égard des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne les fluctuations des taux de change et un ensemble d'objectifs financiers à réaliser en trois ans. Il serait nécessaire d'obtenir davantage d'éclaircissements sur ces deux points.

13. Il a été convenu que le processus de consultation nécessiterait un certain nombre de réunions qui devraient se tenir dans le cadre de la quarante-neuvième

session de l'Assemblée générale et devraient déboucher sur des résultats concrets le plus rapidement possible et, au plus tard, en juin 1995. Conformément à la résolution 48/162, ce processus devrait viser à définir un système et des mécanismes de financement qui permettent d'accroître substantiellement les ressources sur une base prévisible, continue et assurée. On a réaffirmé les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles énoncées dans les résolutions 44/211, 47/199 et 48/162 de l'Assemblée générale, respectivement en date des 22 décembre 1989, 22 décembre 1992 et 20 décembre 1993. Afin de faciliter ce processus, le Secrétaire général serait prié d'évaluer les options jugées les meilleures en s'appuyant sur les directives complémentaires fournies par les États Membres. Il a été convenu en outre que les progrès accomplis dans le domaine des réformes institutionnelles au titre de la résolution 48/162 ne seraient pas réexaminés durant les consultations relatives au financement.

14. Le Secrétariat a répondu à un certain nombre de questions posées par les délégations. Il a mentionné l'effort collectif consacré à l'élaboration du rapport du Secrétaire général, qui avait fait appel aux divers fonds et programmes. Des renseignements ont été fournis sur le fonctionnement de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, le concept de "plancher" et le but de l'établissement d'objectifs financiers à réaliser en trois ans, le système de pénalisation à appliquer pour le recouvrement des contributions conformément à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, le rapport entre les annonces de contributions négociées et les contributions volontaires, et l'impact probable des droits de tirage spéciaux. Les représentants des fonds et des programmes ont fourni des éclaircissements supplémentaires sur les questions qui les concernaient en propre.

15. Un certain nombre de délégations ont soulevé la question des dépenses des services administratifs et des services d'appui aux programmes et il a été convenu que les fonds et les programmes fourniraient les renseignements voulus. On a également mentionné les chiffres récemment publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour 1993, qui faisaient apparaître une baisse de l'APD en pourcentage et en valeur absolue entre 1992 et 1993. Il a été décidé que les prochaines consultations officielles auraient lieu en octobre sous réserve que l'Assemblée générale décide de prolonger le processus jusqu'à la quarante-neuvième session. Il a été également convenu que les prochaines consultations seraient axées sur les besoins de financement, notamment le volume des ressources destinées aux activités opérationnelles de développement des organismes du système des Nations Unies. On s'efforcerait également d'arrêter un calendrier pour l'ensemble du processus en dressant une liste provisoire de questions à examiner en vue d'obtenir des résultats conformément à la résolution 48/162.

ANNEXE II

Résumé établi par le Président à l'issue des consultations sur le
financement des activités opérationnelles de développement

Deuxième partie

1. Le Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, dans une déclaration qu'il a faite le 19 septembre 1994 au titre du point 56 de l'ordre du jour sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, a donné un aperçu de l'état des négociations sur de nouvelles modalités de financement conformément à l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993.
2. L'Assemblée générale a alors décidé de prolonger jusqu'à la quarante-neuvième session les consultations sur les paragraphes 31 à 34 de l'annexe I de la résolution 48/162. Ces consultations se sont déroulées le 26 octobre 1994 et ont été consacrées aux nouvelles modalités prévues pour le financement des activités opérationnelles de développement. L'Ambassadeur T. P. Sreenivasan (Inde) a présidé les consultations. Le résumé établi par le Président à l'issue des consultations précédentes, tenues le 21 juin et le 11 juillet, a été distribué et fait partie intégrante du présent résumé (voir annexe I).
3. L'importance capitale des consultations a été soulignée. On a fait observer que non seulement l'Organisation des Nations Unies se heurtait à de graves difficultés financières dans les domaines du maintien de la paix et du budget-programme ordinaire, mais aussi que les activités opérationnelles de développement souffraient d'une grave pénurie de ressources. On a réaffirmé qu'il importait de maintenir les principes fondamentaux de la neutralité, du multilatéralisme et du caractère volontaire des contributions à l'égard des activités opérationnelles de développement des organismes du système des Nations Unies. Selon l'opinion générale, le financement de ces activités devait reposer sur une base assurée et prévisible et la question présentait un caractère d'urgence.
4. Conformément à la décision prise durant les consultations le 11 juillet 1994, il a été convenu que le Secrétaire général devrait être prié de fournir un rapport complémentaire sur les objectifs financiers concernant les activités opérationnelles durant les trois prochaines années, en prenant en considération les besoins des pays en développement, les avantages du multilatéralisme, l'orientation et l'ordre de priorité des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, le niveau de financement des programmes et des fonds au cours des années passées, les décisions prises par les conseils d'administration des fonds et des programmes, les mandats émanant des conférences et des réunions au sommet, et la projection des moyens de financement disponibles et les incidences sur la capacité du système des Nations Unies d'exécuter les programmes. Les ressources à affecter aux dépenses d'administration et aux programmes pourraient être indiquées séparément. L'accent devrait être mis sur les ressources de base, mais il conviendrait de tenir compte également des autres ressources disponibles.

5. Il a également été convenu que, conformément au paragraphe 33 de l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général devrait être prié d'inclure dans son rapport complémentaire un certain nombre d'options en matière de financement en vue d'un système modifié et amélioré qui permettrait d'accroître substantiellement les ressources sur une base prévisible, continue et assurée. Ces options devraient prendre en considération l'expérience précédemment acquise dans le domaine du financement des activités des Nations Unies par rapport aux objectifs financiers, ainsi que la nécessité pour tous les pays participants de faire la preuve de leur volonté politique, de leur responsabilité et de leur engagement à l'égard des programmes et des fonds.

6. Il a été convenu que les consultations reprendraient en décembre 1994 après que le Secrétaire général aurait présenté son rapport complémentaire.
